

Les représentants du SNE-FSU apportent tout leur soutien aux deux agents de l'ONCFS Laurent WIECKIEWICZ et Geoffrey BRESSON, du service départemental du Calvados, agressés lors d'un contrôle, par deux jeunes marins-pêcheurs. La justice a fait son travail, reconnaissant la gravité des faits.

Nous souhaitons un bon rétablissement à nos deux collègues



### **Il fonce sur des agents de l'Office de la chasse : prison ferme**

Saint-Étienne-la-Thillaye - 09 Mai 2015

Deux jeunes hommes, tout juste majeurs, comparaissent, jeudi, au tribunal correctionnel de Lisieux, dans le cadre d'une procédure de comparution immédiate pour avoir, samedi dernier, volé onze canards dans un gabion à Saint-Etienne-la-Thillaye, et foncé sur deux agents de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) qui tentaient de les contrôler.

Les faits se sont déroulés peu avant 14 h. Alors que les agents de la police de l'environnement font une ronde dans les gabions, ils aperçoivent deux hommes : l'un fait le guet, l'autre a fracturé la porte d'une volière d'où il tire des colverts.

Les agents s'interposent à pied, suivant une procédure classique de contrôle. Mais au lieu d'obtempérer, les deux hommes s'enfuient en voiture et accélèrent à la vue des deux agents, qui doivent se jeter sur le bas-côté. L'un d'eux est percuté par un rétroviseur qui le blesse aux cervicales.

La description du véhicule permet rapidement à la gendarmerie d'identifier les voleurs : le conducteur possède un gabion voisin et a déjà été menaçant avec ces agents, lors d'un contrôle pour défaut de permis de chasse, en septembre 2014.

Le procureur a rappelé qu'il avait fait preuve de compréhension, un mois plus tôt, envers le conducteur, devant ce même tribunal. « **Là, les faits ne sont pas d'une grande complexité, mais d'une extrême gravité. La justice doit passer !** » Le conducteur a été condamné à 6 mois de prison ferme sans mandat de dépôt. Son passager a écopé d'une amende de 300 €. Ils devront solidairement verser la somme de 150 € au propriétaire des canards.

Le dédommagement des parties civiles sera débattu à l'audience du 13 novembre 2015. Les canards ont été restitués.

Saint-Étienne-la-Thillaye

## **Vol de canards et violence sur agent de l'ONCFS : 6 mois ferme**

**Un Trouvillais de 19 ans a été condamné à 6 mois de prison ferme pour avoir volé des canards et foncé sur des agents de l'environnement samedi 2 mai à Saint-Etienne-la-Thillaye.**

Ce jeudi 7 mai, deux marins-pêcheurs de 19 ans comparaissaient devant le tribunal de Lisieux. Les faits remontent au samedi 2 mai 2015 : lors d'une patrouille, deux agents de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) surprennent les deux individus en train de voler des canards dans un gabion, à Saint-Etienne-la-Thillaye, près de Pont-l'Évêque.

Les deux agents garent leur véhicule au milieu d'un chemin étroit, et descendent pour les interpellier. Plutôt que d'obtempérer, les deux jeunes foncent en direction des agents, avant de passer entre la voiture de l'ONCFS et la haie.

Les agents de l'environnement ont tout juste le temps de s'écarter. Mais l'un d'eux, touché par le rétroviseur du véhicule, est blessé au poignet.

### **Le président : "On est passé à deux doigts d'un drame"**

Durant l'audience, le président du tribunal, Olivier Michelet, souligne :

*« Au départ, ce n'était pas l'affaire du siècle. C'était plutôt ce que l'on appelle une affaire de pieds nickelés. Mais là, on est passé à deux doigts d'un drame ».*

**Le tribunal a condamné le conducteur, un Trouvillais défavorablement connu des services de police, à 6 mois de prison ferme. Son véhicule est confisqué.**

**Son complice devra payer une amende de 300 €.**

**Ils devront dédommager le propriétaire du gabion, qui a récupéré ses 11 canards sains et saufs, à hauteur de 150 € au titre du préjudice moral.**